

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°22 du 17 mai 2013**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°22**

**AVIS**

de concours sur épreuves ouverts en 2013 au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.

*Du 19 février 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

**AVIS de concours sur épreuves ouverts en 2013 au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.**

*Du 19 février 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 6 5 5 V

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, III. Le ministère de la défense et les organismes sous tutelle (version consolidée au 19 juin 2012).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 512.2.1).

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Arrêté du 12 décembre 2012 (JO n° 296 du 20 décembre 2012, texte n° 43 ; signalé au BOC 14/2013 ; BOEM 311-0.2.1, 321.2, 512.2.2).

Instruction n° 702/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 5 février 2013 (BOC N° 16 du 5 avril 2013, texte 5 ; BOEM 510.2.1.2, 511-0.2.2, 512.2.2).

Circulaire n° 703/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 5 février 2013 (BOC N° 19 du 26 avril 2013, texte 15).

*Référence de publication :* BOC N°22 du 17 mai 2013, texte 22.

---

Dans l'attente de la publication de l'arrêté places offertes, le service du commissariat des armées informe de l'ouverture en 2013 des concours internes suivants :

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 2<sup>e</sup> classe, les militaires non officiers et les fonctionnaires de catégorie B remplissant les conditions définies au 2° de l'article 4. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 susvisé : 6 places :

- 2 places au titre de la formation spécifique d'armée « terre » ;

- 2 places au titre de la formation spécifique d'armée « air » ;

- 2 places au titre de la formation spécifique d'armée « marine ».

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 1<sup>re</sup> classe, les capitaines, lieutenants et officiers de grades correspondants, servant sous contrat, ainsi que les agents contractuels remplissant les conditions définies au 2° de l'article 6. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 susvisé : 2 places.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 13, 14 et 15 mars 2013, les épreuves d'admission les 6 et 7 mai 2013, selon les modalités précisées par la circulaire de référence.

Les candidatures devront parvenir pour le 28 février 2013, le cachet de la poste faisant foi, à la direction centrale du service du commissariat des armées (direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement-formation - 5 bis avenue de la porte de Sèvres - 75509 Paris cedex 15).

La composition du dossier de candidature est détaillée dans la circulaire de référence.

Le présent avis de concours sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.